



CAME Voice/Voix

Mise à jour sur l'agrément par l'Association des facultés de médecine du Canada pour CAME Voice/Voix

Une nouvelle ère pour l'agrément des facultés de médecine au Canada

Comme les éducateurs en médecine du Canada le savent, l'agrément de nos facultés de médecine et le programme d'études médicales prédoctorales prévoyaient un examen par le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (CAFMC), lequel examen est propre au Canada, et un examen par le Comité de liaison sur l'éducation médicale (LCME) qui porte à la fois sur les États-Unis et le Canada. Les deux comités fondaient leurs décisions sur les normes et les procédures du LCME. Cette démarche a changé depuis que les doyens des facultés du Canada ont demandé la création d'une structure d'agrément améliorée.

L'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC), l'Association médicale canadienne, l'Association of American Medical Colleges et l'American Medical Association, qui parrainent l'agrément des programmes de médecine dans leur pays respectif, ont signé en décembre 2013 un protocole d'entente historique qui a modifié l'avenir de l'agrément pour nos facultés de médecine. Depuis juillet 2014, le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (CAFMC) dispose de ses propres normes et éléments et règles de procédure, dont l'élaboration vise à mieux répondre aux besoins des Canadiens et qui ont reçu l'approbation complète du LCME. Les modifications proposées comprennent un accent accru sur la responsabilité sociale des facultés de médecine et sur le développement des compétences en leadership à l'intention des étudiants.

Les facultés de médecine du Canada continueront d'obtenir parallèlement l'agrément du LCME et nos diplômés continueront de bénéficier de la réciprocité avec les États-Unis. Les règles de procédure du CAFMC sont actuellement en vigueur et les normes et éléments du CAFMC entreront en vigueur en juillet 2015. Cette transformation qui touche l'agrément des programmes de médecine représente également un premier pas vers l'adoption de la recommandation relevant du projet sur l'AEMC EMPo, qui prône l'« harmonisation des normes d'agrément » tout au long du continuum de l'éducation médicale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CAFMC, consulter

<http://www.afmc.ca/accreditation-cacms-f.php>

Cliquez ci-dessous pour accéder aux nouvelles normes du CAFMC :

http://www.afmc.ca/pdf/normes_et_elements_du_cafmc.pdf

D^{re} Geneviève Moineau, présidente-directrice générale de l'Association des facultés de médecine du Canada